



# Décision d'agrément

## Faculté d'éducation Université d'Ottawa

Concernant l'agrément initial du :

Programme consécutif de formation en enseignement en plusieurs parties, avec domaines d'étude pour enseigner l'éducation technologique (9e-10e années et 11e-12e années), menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat en éducation

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario  
Le 21 octobre 2021



## Table des matières

Introduction	3
Condition 1	5
Condition 1.1	6
Condition 2	7
Condition 3	9
Condition 3.1	11
Condition 4	20
Condition 5	21
Condition 6	22
Condition 7	23
Condition 8	24
Condition 9	27
Condition 10	28
Condition 11	30
Condition 12	32
Condition 13	33
Condition 14	34
Condition 15	35
Décision	36

## **Décision concernant la demande d'agrément de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa**

### **Introduction**

Le 7 juin 2021, la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa a présenté la documentation exigée pour obtenir l'agrément initial du programme de formation en enseignement suivant :

- Programme consécutif de formation en enseignement en plusieurs parties, avec domaines d'étude pour enseigner l'éducation technologique (9e-10e années et 11e-12e années), menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat en éducation

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, un sous-comité d'agrément a été formé pour :

1. procéder à l'examen du programme susmentionné;
2. jouer un rôle consultatif auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario en lui rendant compte de ses conclusions et en formulant des recommandations concernant le programme examiné.

Le sous-comité d'agrément était constitué de quatre personnes :

- un membre de la profession inscrit sur la liste des membres suppléants qui possède de l'expérience en tant que pédagogues dans une faculté d'éducation;
- un membre du public inscrit sur la liste des membres suppléants qui possède de l'expérience quant à l'examen de programmes de formation en l'enseignement;
- un membre de la profession inscrit sur la liste des membres suppléants;
- une personne nommée par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa qui possède de l'expérience spécialisée en éducation technologique.

Pour formuler ses recommandations, le sous-comité d'agrément a examiné la demande d'agrément et autres documents à l'appui fournis par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa. Les 24, 25 et 30 août 2021, au cours de sa visite virtuelle des lieux, le sous-comité s'est entretenu avec des membres du corps professoral, des partenaires communautaires et des intervenants, ainsi qu'avec le doyen, le vice-doyen des programmes en français, le directeur, le responsable du développement et le coordonnateur du programme. Il a également assisté à une présentation sur les installations des partenaires communautaires.

À l'issue de son examen, le sous-comité d'agrément a rédigé un rapport provisoire de ses conclusions et recommandations qui a été soumis à l'examen de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa. Le rapport définitif tient compte des commentaires formulés par le doyen en réponse au rapport provisoire.

Pour parvenir à la présente décision, on a tenu compte du rapport définitif du sous-comité daté du 19 octobre 2021, de la réponse du doyen de la Faculté d'éducation relativement à l'ébauche du rapport datée du 6 octobre 2021, et des conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

## **Conditions et constatations**

Les motifs de la décision et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

### **Condition 1**

*Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.*

#### **Constatations**

La documentation confirme que l'Université d'Ottawa est un établissement autorisé au sens du paragraphe 1 (1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement. Selon le Règlement, un établissement autorisé comprend une faculté d'éducation en Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée ou qui lui est affiliée.

La Faculté d'éducation fait partie de l'Université d'Ottawa, laquelle est autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée, soit la *Loi de l'Université d'Ottawa* (1965). L'alinéa 17 d) de cette loi autorise le Sénat de l'Université à conférer les grades de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat, ainsi que tout autre grade et certificat qu'il convient à une université de conférer dans tous les domaines du savoir.

En 1969, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a remis de nouveau la formation des enseignants à l'élémentaire à l'Université d'Ottawa et a autorisé l'inauguration de divers programmes de formation à l'enseignement au secondaire. Depuis, grâce à ces programmes, la Faculté d'éducation prépare les étudiantes et étudiants francophones à enseigner dans les écoles de langue française en Ontario.

#### **Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 1.

## **Condition 1.1**

*Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).*

### **Constatations**

La documentation confirme que le programme offert par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa dure quatre semestres et comprend les 80 jours d'expérience pratique exigés.

Le programme de formation en enseignement avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique est un programme consécutif en plusieurs parties offert selon deux modes de prestation. Le modèle de la première cohorte est offert sur une période de 20 mois consécutifs répartis en sept semestres. La première partie du programme comprend 12 crédits universitaires, dont six crédits de cours de méthodologie et six crédits de cours de base; les 10 jours de stage menant au certificat de qualification et d'inscription transitoire auront lieu en mai et en juin 2022. La deuxième partie comprend 36 crédits de cours et deux stages (12 crédits) consistant en deux blocs de 30 et de 40 jours respectivement. Ce modèle de prestation ne sera offert qu'une seule fois, de janvier 2022 à août 2023, à une seule cohorte d'étudiants pour répondre aux exigences de financement.

À compter de juillet 2022, la deuxième cohorte et toutes les cohortes suivantes suivront le programme sur une période de 14 mois consécutifs répartis en cinq semestres. Après quoi, le programme commencera et se terminera l'été.

La première partie du programme offert à la deuxième cohorte et à toutes les cohortes suivantes comprend 12 crédits universitaires, dont neuf crédits de cours de méthodologie et trois crédits de cours de base; les 10 jours de stage menant au certificat de qualification et d'inscription transitoire ont lieu en septembre. La deuxième partie comprend 36 crédits de cours et deux stages (12 crédits) consistant en deux blocs de 30 et de 40 jours respectivement.

### **Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 1.1.

## Condition 2

*Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.*

### Constatations

La documentation confirme que le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Le programme offert par l'Université d'Ottawa est fondé sur une approche qui lie la théorie et la pratique. Les cours aident à renforcer ce lien par le contenu d'apprentissage enseigné en classe et ciblé dans des travaux qui reflètent le contexte scolaire, comme des études de cas, des scénarios et des activités de réflexion. Les stages font partie intégrante de ce processus.

Le cadre conceptuel repose sur huit principes élaborés par les membres du corps professoral en consultation avec des représentants des écoles de langue française de l'Ontario. Ces principes ont été révisés et mis à jour par la Faculté en 2011.

Les principes décrivent la formation à l'enseignement comme une des étapes du processus global de croissance et de développement professionnels continus des étudiantes et étudiants. Ils reflètent la dynamique du contexte social et culturel des écoles de langue française de l'Ontario et de la communauté franco-ontarienne; honorent une approche d'apprentissage des adultes qui prépare à enseigner dans les écoles de langue française de la province ou à travailler en éducation; et intègrent l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Le modèle d'enseignement du programme de la Faculté compte trois composantes : l'environnement, l'individu, et les connaissances et compétences. La première tient compte de la communauté, des conseils scolaires et des écoles, ainsi que des entités gouvernementales participant à l'éducation. La deuxième invite les étudiants à se définir comme praticiens engagés qui s'autoévaluent au cours de leur carrière. La troisième comprend les connaissances théoriques et les compétences que les étudiants doivent développer.

Le programme et ses huit principes directeurs s'inspirent du modèle du praticien réfléchi, de ses recherches et de ses théories.

En 2021, la Faculté a présenté six résultats d'apprentissage révisés qui découlent directement du cadre conceptuel, notamment la richesse et l'étendue des connaissances dans le domaine de l'éducation; la mobilisation des connaissances professionnelles dans la pratique de l'enseignement; les compétences en communication; l'équité, la diversité et l'inclusion; les technologies numériques dans la profession enseignante; l'éthique et la professionnalisation.

Le Guide du personnel enseignant 2020-2021 précise que chaque plan de cours doit inclure un modèle qui relie le contenu du cours aux résultats d'apprentissage du programme. Un tableau récapitulatif a aussi été conçu pour documenter le progrès des étudiants par rapport aux résultats d'apprentissage et confirmer que les objectifs ont été atteints à la fin du programme.

**Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 2.



### Condition 3

*La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte : les normes d'exercice de la profession enseignante et les normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement, l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.*

#### Constatations

La documentation confirme que la conception du programme respecte et reflète les normes d'exercice de la profession enseignante et les normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement et l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

#### Les normes de l'Ordre

La documentation confirme que les objectifs et résultats d'apprentissage de tous les cours offerts dans le programme examiné incluent du contenu qui se rapporte aux normes de déontologie et qui cible trois à cinq normes d'exercice de la profession enseignante. Chaque plan de cours fait référence à des normes particulières et ciblées dans le contenu et la prestation des cours.

Les six résultats d'apprentissage qui sous-tendent le programme sont enrichis des normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre. L'autonomie et les compétences professionnelles des résultats d'apprentissage concernent directement le *Leadership dans les communautés d'apprentissage*, alors que les résultats «la richesse et l'étendue des connaissances dans le domaine de l'éducation» ainsi que «l'éthique et professionnalisation» sont liés à l'*Apprentissage professionnel continu* qui inclut la réflexivité. Les résultats se rapportant aux «technologies numériques dans la profession enseignante» et à l'«équité, diversité et inclusion» sont liés aux *Connaissances professionnelles*. Enfin, les résultats de «mobilisation des connaissances professionnelles dans la pratique» ainsi que de «compétences en communication» représentent la *Pratique professionnelle* attendue.

#### Les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation en enseignement

Le programme est conforme aux recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement, dans l'intention de passer de la théorie à la pratique.

Les principes sous-jacents du cadre conceptuel sont basés sur le paradigme du «praticien réflexif» (Schön, 1994; Paquay et autres, 2001; Zeichner et Liston, 1987). Selon ce paradigme, l'exercice de la profession enseignante exige une part importante de réflexion : il ne s'agit pas de faire simplement de l'enseignement une application technique d'algorithmes, mais plutôt une intervention pédagogique adaptée aux besoins particuliers des élèves en classe

et aux contextes d'enseignement. L'accent a été mis sur la dimension humaine de l'apprentissage (Cifali, 2007), essentielle dans un contexte minoritaire franco-ontarien en constante évolution.

À la lumière de la recherche de R. Huang et autres, 2020, la Faculté offre un programme d'éducation technologique orienté vers l'apprentissage basé sur le design. Les recherches menées par l'Institut pédagogique de l'Université de Tioumen montrent l'importance de bien former au design, à son enseignement et à l'intégration de la résolution de problèmes dans les processus de conception d'activités pour assurer l'interdisciplinarité de l'enseignement (Sidorov, Kozubet Kozinets, 2018). Lors de l'élaboration de son programme, la Faculté a pris en compte une méta-analyse citée par l'Institut de technologie du Massachusetts (J-PAL, 2019) qui souligne l'importance de développer les compétences en éducation technologique des enseignantes et enseignants en matière de programmation, de développement de logiciels et d'éducation en ligne.

Les recherches effectuées par les membres du corps professoral sont diverses et confirment l'interdisciplinarité des domaines de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation. Par exemple, les recherches de Liliane Dionne et Mirela Moldoveanu sur le développement professionnel et la mobilisation des connaissances dans la pratique de l'enseignement inspirent la conception du programme.

### **Intégration de la théorie et de la pratique**

La documentation indique que la conception du programme reflète pleinement l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

La théorie est présentée pendant les cours de base et mise en pratique lors du stage au moyen d'activités réalisées selon une approche à la fois réflexive, collaborative et critique. Les étudiantes et étudiants ont l'occasion de réfléchir à l'apprentissage qui a eu lieu tout au long de leur formation, que ce soit lors des cours en classe, des activités professionnelles auxquelles ils ont participé ou des stages effectués en milieu scolaire, et de l'examiner de façon critique.

### **Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 3.

### **Condition 3.1**

*Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.*

#### **Constatations**

La documentation confirme que le programme examiné permet aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Certains éléments recourent d'autres conditions d'agrément et sont traités dans les constatations propres à ces conditions afin d'éviter les répétitions. L'élément 6 du domaine Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, qui traite du développement des enfants et des adolescents, ainsi que l'élément 5 du domaine Connaissance du contexte d'enseignement, qui se rapporte à la législation ontarienne, sont abordés à la condition 11. Par ailleurs, la condition 10, qui exige que les cours de méthodologie de l'enseignement du programme soient pertinents aux cycles auxquels ils se rapportent, comprend l'élément 9 du domaine Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement, à savoir la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage dans les domaines d'études pertinents concernant des matières spécifiques. L'élément 2 du domaine Connaissance du contexte d'enseignement, qui se rapporte aux normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, est abordé dans la condition 3.

À l'exception des informations susmentionnées, les constatations traitant des éléments de l'annexe 1 suivent.

#### **Connaissance du curriculum**

##### **Élément 1 – Curriculum actuel et documents de politique provinciaux**

Le programme permet à l'étudiant qui suit le programme de formation professionnelle de connaître et de comprendre tous les programmes-cadres et les documents de politique provinciaux qui se rapportent à ses domaines d'études et à son curriculum. Par ailleurs, le programme permet à l'étudiant de connaître et de comprendre la planification et la conception, l'éducation de l'enfance en difficulté, l'équité et la diversité, ainsi que l'évaluation de l'apprentissage.

#### **Domaines d'études et curriculum**

Les cours de méthodologie de l'enseignement permettent de comprendre la structure du curriculum et les liens entre *Le curriculum de l'Ontario, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année – Éducation technologique, 2009*, *Le curriculum de l'Ontario, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année – Éducation technologique, 2009*, et les documents de politique du Ministère.

Dans plusieurs cours de méthodologie obligatoires, les étudiants planifient des leçons et des projets liés à leur domaine d'éducation technologique en intégrant le curriculum et les politiques ministérielles. Le programme permet aux étudiants d'explorer l'implication pédagogique et la mise en pratique des programmes-cadres en éducation technologique; *l'Actualisation linguistique en français*; le *Programme d'appui aux nouveaux arrivants de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année*; et la politique *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, 2010*.

### **Planification et conception**

Les cours requièrent l'utilisation de plusieurs documents de politique provinciaux relatifs au domaine d'éducation technologique de l'étudiant : *Le curriculum de l'Ontario, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année – Éducation technologique, 2009*, et *Le curriculum de l'Ontario, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année – Éducation technologique, 2009*, notamment en ce qui concerne la planification et la conception.

La planification et la conception sont explicitement enseignées dans au moins quatre cours de méthodologie obligatoires. Dans le cadre de ces cours, les étudiants examinent le programme-cadre d'éducation technologique et le mettent en pratique. En outre, ils explorent des stratégies de planification, d'enseignement et d'apprentissage, ainsi que les éléments importants d'une leçon, qu'elle soit d'ordre théorique, pratique ou technologique.

### **Éducation de l'enfance en difficulté**

Le cours obligatoire sur l'éducation de l'enfance en difficulté traite des anomalies et des caractéristiques des élèves ayant besoin de soutien en matière d'éducation de l'enfance en difficulté ainsi que des problèmes de santé mentale. Les sujets abordés comprennent le soutien aux élèves qui éprouvent des difficultés scolaires ou sociales, ou à ceux qui présentent des anomalies intellectuelles ou comportementales.

Dans ce cours, les étudiants font référence au document *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12<sup>e</sup> année : Guide de politiques et de ressources*.

### **Équité et diversité**

Certains cours présentent des principes d'ordre général adaptés à la diversité culturelle et ethnique du milieu scolaire.

Le programme offre un cours consacré à la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion afin d'améliorer la pratique de l'enseignement dans le contexte d'une minorité francophone plurielle et multilingue. Les étudiants explorent la diversité et le multiculturalisme, ainsi que la ressource du ministère de l'Éducation de l'Ontario intitulée *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive*. Ils approfondissent leur compréhension des questions liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion en classe et consultent l'ouvrage de Christian Bergeron, 2020, *Penser l'éducation inclusive dans un contexte de discriminations et de diversité au Canada – L'importance de la pensée complexe d'Edgar Morin*.

Dans deux cours sur la gestion de classe, les étudiants examinent les modèles associés à l'enseignement et à l'apprentissage en classe. Ils analysent les mesures prises par l'enseignant pour créer un milieu scolaire inclusif et propice à un apprentissage optimal pour tous les élèves.

### **Évaluation de l'apprentissage**

Le programme exige que les étudiants utilisent des documents pertinents à leur champ d'étude d'éducation technologique, ainsi que *Le Curriculum de l'Ontario, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année – Éducation technologique, 2009*, et *Le Curriculum de l'Ontario, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année – Éducation technologique, 2009*, en particulier les sections sur l'évaluation de l'apprentissage.

Tous les cours de méthodologie de l'enseignement proposent des travaux destinés à faciliter le transfert et l'intégration de l'apprentissage en ce qui concerne la planification, la gestion de classe, l'évaluation, la différenciation et l'éducation de l'enfance en difficulté.

Un cours obligatoire consacré à l'évaluation et à l'apprentissage au palier secondaire couvre l'évaluation de l'apprentissage. Les étudiants examinent la planification de l'évaluation, l'interprétation et le jugement professionnel, la communication du rendement de l'élève, l'éthique, les préjugés et l'évaluation dans un contexte exceptionnel.

Les cours de base et les cours de méthodologie de l'enseignement explorent des ressources, notamment *L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année* et *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, 2010*.

### **Élément 2 – Recherches les plus à jour de l'enseignement et de l'apprentissage**

Le programme prépare l'étudiant qui suit le programme de formation professionnelle à l'utilisation des recherches les plus à jour dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage en éducation technologique.

Les cours de méthodologie présentent aux étudiants les nouvelles recherches en matière d'éducation technologique. Ils explorent l'interdisciplinarité de l'éducation technologique telle qu'appliquée à l'enseignement et à l'apprentissage basés sur le design, ainsi qu'à la résolution de problèmes se rapportant au processus de design.

Dans le cours de méthodologie *Sciences, technologies, société et environnement*, les étudiants passent en revue les recherches, les lectures et les stratégies pédagogiques par l'entremise d'un portfolio d'apprentissage professionnel. Dans les cours de méthodologie *Design, recherche et résolution de problèmes* et *Mathématique et programmation*, on les incite à utiliser la recherche pour développer leurs connaissances des stratégies, des méthodes de recherche et de la résolution de problèmes. Dans le cours de mathématiques, ils apprennent à tenir compte des recherches pertinentes, comme celles de Jo Boaler et de Marian Small, pour étayer leurs décisions pédagogiques.

## **Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement**

### **Élément 1 – Recherche et analyse de données en matière d'enseignement**

Les plans de cours confirment que le programme prépare les étudiants à l'utilisation de la recherche et de l'analyse de données en matière d'enseignement.

Les cours de base et les cours de méthodologie traitent de la recherche en éducation et de l'analyse des données en matière d'enseignement. Les étudiants apprennent à interpréter et à utiliser la recherche pour appuyer l'apprentissage et prendre des décisions éclairées au sujet de leurs interventions pédagogiques. Par exemple, dans un des cours de base, ils consultent des modèles de pratiques exemplaires tirés de la revue de l'Ordre *Pour parler profession* afin de déterminer les pratiques efficaces adoptées par des leaders pédagogiques.

### **Élément 2 – Technologie comme outil d'enseignement et d'apprentissage**

Le programme prépare les étudiants à utiliser la technologie comme outil d'enseignement.

L'intégration des technologies dans l'enseignement fait l'objet d'un cours obligatoire qui présente plusieurs technologies et permet l'analyse de leur potentiel pédagogique dans le contexte de l'éducation technologique. Les travaux des cours portent sur l'évaluation de différentes technologies et sur le design de projets pédagogiques intégrant les technologies. De plus, dans deux cours de méthodologie d'éducation technologique, les étudiants utilisent différents logiciels et applications pour optimiser leurs stratégies d'enseignement et leur gestion de classe en format présentiel et virtuel.

### **Élément 3 – Recherche, données et évaluation fondées sur le questionnement pour aborder l'apprentissage des élèves**

Le programme prépare les étudiants à utiliser la recherche, les données et l'évaluation fondées sur le questionnement pour répondre aux styles d'apprentissage des élèves.

Les cours amènent les étudiants à devenir des professionnels axés sur les données afin de parfaire et de personnaliser de façon continue leur planification, leur enseignement et leur évaluation. Dans le cadre de leur formation, les étudiants se penchent sur le questionnement, l'observation, la consultation d'autres sources de données, la collecte de données, la réflexion, l'interprétation et l'intervention par l'enseignement ou l'évaluation. Ils explorent les fondements du *Parcours fondamental d'enseignement et d'apprentissage* et les stratégies permettant de déterminer le domaine d'action prioritaire pour favoriser l'apprentissage des élèves. Dans un autre cours, ils doivent préparer des activités pédagogiques et y incorporer les styles d'apprentissage et les types d'intelligence des élèves.

#### **Élément 4 – Théories d'apprentissage et d'enseignement, ainsi que différenciation pédagogique**

Le programme prépare les étudiants à utiliser les théories et les méthodes d'apprentissage et d'enseignement ainsi que la différenciation pédagogique.

Dans au moins quatre cours de méthodologie obligatoires, les étudiants explorent les principales stratégies d'enseignement et d'apprentissage de l'éducation technologique. Dans un cours de technologie autochtone, ils examinent l'éducation technologique fondée sur les savoirs autochtones et abordent la planification d'activités d'enseignement et d'apprentissage tout en incorporant la technologie autochtone et la relation que les Autochtones entretiennent avec la terre. Les cours de base couvrent les théories et les méthodes d'apprentissage et d'enseignement, comme la version la plus récente de la taxonomie de Bloom, la conception universelle de l'apprentissage, la différenciation pédagogique, la planification à rebours et l'enseignement explicite, et enrichissent les connaissances des étudiants sur la rétroaction, l'art du questionnement et les moyens de favoriser la participation des élèves.

#### **Élément 5 – Gestion de classe et capacités organisationnelles**

Le programme permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et compétences de la gestion de classe, ainsi que des capacités organisationnelles.

Dans les deux cours de gestion de classe, les étudiants passent en revue les modèles associés à la gestion de la situation d'enseignement et d'apprentissage dans son ensemble. Ils analysent les mesures prises par l'enseignant pour créer un climat de travail inclusif et propice à un apprentissage optimal pour tous les élèves. Ces cours explorent des stratégies qui ont pour objectifs de développer des relations sociales positives et de déterminer les éléments constitutifs d'une bonne gestion de classe. Les étudiants découvrent des moyens efficaces visant à favoriser la participation des élèves afin qu'ils deviennent conscients de l'influence des relations interpersonnelles sur le climat en classe et l'apprentissage. En outre, ils explorent les façons de prévenir et de gérer les comportements difficiles des élèves, et s'initient aux rudiments des techniques d'intervention les plus usuelles en milieu scolaire.

#### **Élément 6 – Transitions des élèves**

Le programme permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et compétences relatives aux transitions que vivent les élèves jusqu'à 21 ans et de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, et du développement des enfants et des adolescents.

L'information relative au développement des enfants et des adolescents est abordée à la condition 11.

Les étudiants apprennent à favoriser la réussite de la transition des élèves vers les études universitaires et le marché du travail. Cet apprentissage est fondé sur la ressource du ministère de l'Éducation, intitulée *Tracer son itinéraire vers la réussite*, qui appuie la

planification des transitions de l'élémentaire jusqu'au postsecondaire, y compris les transitions d'élèves identifiés comme ayant besoin de soutien en matière d'éducation de l'enfance en difficulté.

### **Élément 7 – Observation et évaluation des élèves**

Le programme prépare les étudiants à utiliser les stratégies actuelles liées à l'observation et à l'évaluation des élèves.

Un cours sur l'apprentissage et l'enseignement au palier secondaire permet aux futurs enseignants d'adopter une perspective évaluative et de mesurer les progrès de l'apprentissage des élèves. Les étudiants explorent l'évaluation en cours d'apprentissage par le biais de la planification à rebours, leur permettant ainsi de rester centré sur le résultat d'apprentissage. Ils étudient les différentes étapes de l'évaluation, notamment la planification de l'évaluation, l'interprétation, le jugement professionnel, la prise de décision et la communication du rendement de l'élève. Ils approfondissent leur réflexion en abordant l'éthique et les biais dans les situations d'évaluation, ainsi que l'évaluation dans des contextes exceptionnels. Dans le cadre de leurs cours, les étudiants conçoivent un outil de mesure du rendement et un tableau récapitulatif de l'apprentissage.

### **Élément 8 – Appui aux apprenants du français**

Le programme permet d'acquérir des connaissances et des compétences pour enseigner aux élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue d'enseignement.

Dans les cours de méthodologie et les cours de base, les étudiants utilisent le programme-cadre *Actualisation linguistique en français de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année*, qui offre des pistes d'enseignement afin d'appuyer l'enseignant de la classe ordinaire dans son rôle de guide pédagogique pour favoriser l'apprentissage du français et permettre à l'élève de réussir dans toutes les matières. Le programme permet aux étudiants d'aborder la pédagogie traitant de l'enseignement de toutes les matières en milieu minoritaire francophone au Canada.

### **Élément 9 – Pédagogie et évaluation de l'apprentissage relativement à des matières spécifiques**

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 10.

### **Élément 10 – Appui aux élèves ayant des besoins particuliers**

Le programme permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences relatives aux politiques, aux évaluations et aux pratiques qui entrent en ligne de compte pour répondre aux besoins et aux points forts de tous les élèves, y compris ceux qui ont été identifiés comme ayant besoin de soutien au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté.



Le cours sur l'éducation de l'enfance en difficulté s'appuie sur le document *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12<sup>e</sup> année : Guide de politiques et de ressources*, qui aide les étudiants à explorer la conception universelle de l'apprentissage et l'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers. Ce cours couvre les cadres législatifs et politiques liés aux élèves identifiés comme ayant besoin de soutien en matière d'éducation de l'enfance en difficulté. Les étudiants découvrent les outils et les stratégies d'évaluation, ainsi que les pratiques d'intervention considérées comme efficaces en fonction du type de difficultés et des connaissances actuelles dans le domaine. Ils élaborent un plan d'enseignement individualisé (PEI) basé sur un besoin d'apprentissage cerné et planifient des stratégies formelles pour évaluer les besoins et les difficultés des élèves dans un contexte d'éducation technologique. On les incite également à explorer la contribution de la technologie à l'appui de l'apprentissage des élèves ayant besoin de soutien au titre de l'éducation de l'enfance en difficulté.

### **Connaissance du contexte d'enseignement**

#### **Élément 1 – Santé mentale, dépendances et bien-être**

Le programme sensibilise les étudiants aux problèmes de santé mentale chez les enfants, les jeunes et les parents dans le contexte des écoles élémentaires et secondaires en Ontario.

Un certain nombre de cours de méthodologie et de cours de base sensibilisent les étudiants à la promotion de la santé mentale. Ils passent en revue un document du ministère de l'Éducation, intitulé *Ce que nous avons entendu : Le bien-être dans nos écoles fait la force de notre société*. Ils conçoivent des scénarios et planifient des interventions appropriées qui visent à soutenir la santé mentale des élèves. En outre, ils apprennent à identifier les élèves qui pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire de la part d'un professionnel de la santé mentale en s'appuyant sur les stratégies d'intervention présentées dans la ressource *Vers un juste équilibre : Guide à l'intention du personnel scolaire pour promouvoir la santé mentale et le bien-être des élèves*.

#### **Élément 2 – Normes d'exercice**

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 3.

#### **Élément 3 – Transitions des élèves entre les étapes de leur apprentissage**

L'information relative à cet élément est abordée dans l'élément 6 du domaine Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement.

#### **Élément 4 – Connaissance du contexte ontarien**

Le programme permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences relatives au contexte ontarien dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires.

### **Perspectives, cultures, histoires et façons de savoir autochtones**

Un cours consacré aux technologies autochtones permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences liées aux perspectives, aux cultures, aux histoires et aux savoirs des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Dans ce cours, les étudiants explorent les technologies et les savoirs autochtones, la relation que les Autochtones entretiennent avec la terre et les préoccupations des communautés autochtones. Plusieurs lectures obligatoires aident les étudiants à développer leurs connaissances des peuples autochtones, notamment la ressource de E. Dufour (2015), intitulée *Une école où tu réapprends à être fier de ce que tu es*.

En 2019, la Faculté d'éducation a adopté un plan stratégique de cinq ans qui vise à organiser ses activités par rapport à cinq domaines interreliés : francophonie ontarienne, droits des Autochtones, équité et justice sociale, technologie de l'éducation, et innovation. Ce plan aide à enrichir le programme des perspectives, cultures, histoires et savoirs des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

### **Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario**

Les étudiants suivent un cours obligatoire sur la société et le système d'éducation franco-ontariens. Le cours donne un aperçu du contexte ontarien et présente les particularités du contexte historique, politique et social de l'Ontario, en mettant l'accent sur la construction de l'identité franco-ontarienne. Les étudiants explorent leur rôle d'enseignant dans un contexte minoritaire et discutent de l'importance de la construction identitaire. En outre, les questions de francophonie canadienne et de discrimination linguistique en Ontario sont soulevées. Dans le cadre d'un cours sur l'intégration de l'apprentissage et le perfectionnement professionnel, les étudiants consultent la *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario* et définissent le milieu scolaire dans un contexte minoritaire et multiethnique. Dans leurs travaux, ils trouvent des moyens de faciliter le bilinguisme additif chez les jeunes vivant dans un tel contexte.

### **Écoles sécuritaires et inclusives, et création d'un milieu scolaire positif**

Selon les règlements de la Faculté, les étudiants sont appelés à démontrer les connaissances, le comportement et les compétences nécessaires pour assumer la responsabilité de la sécurité physique, de la santé psychologique et du bien-être des élèves (enfants, adolescents et adultes).

Dans un cours sur la société et le système d'éducation franco-ontariens, les étudiants discutent de la diversité et du multiculturalisme, et explorent la ressource *Comment tirer parti de la diversité : Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive*, qui fait partie de la série *Accompagner chaque enfant, appuyer chaque élève* publiée par le ministère de l'Éducation. Dans les cours de gestion de classe, ils comparent et distinguent les principales approches de la gestion de classe et analysent des stratégies visant à renforcer les communications positives qui favorisent la collaboration et maintiennent un climat de respect. De plus, ils ont l'occasion de mettre en pratique le développement des relations sociales positives.

### **Élément 5 – Législation ontarienne en matière d'éducation**

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 11.

### **Élément 6 – Relations professionnelles**

Le programme prépare les étudiants à établir et à entretenir les différents types de relations professionnelles entre les membres de l'Ordre, les élèves, les parents, la communauté, le personnel scolaire et les membres d'autres professions.

Les étudiants discutent des communautés d'apprentissage professionnel comme moyen de favoriser le perfectionnement professionnel et de déterminer les différents niveaux de collaboration. L'un des thèmes abordés dans le cadre du deuxième stage est la collaboration, notamment en lien avec le coenseignement et la cogestion des routines. Grâce à des discussions menées avec des collègues sur une plateforme virtuelle, les étudiants peuvent approfondir leur réflexion à cet égard. Un cours traitant des programmes-cadres d'éducation technologique aborde le rôle des partenaires communautaires. Dans un cours sur l'éducation de l'enfance en difficulté, les étudiants apprennent à tenir compte de la rétroaction des parents durant l'élaboration d'un plan d'enseignement individualisé.

### **Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 3.1.

## **Condition 4**

*Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.*

### **Constatations**

La preuve concernant cette condition est fournie à la condition 3.1.

### **Programme actuel**

Le caractère actuel du programme d'études est confirmé par l'alignement de certains cours sur les éléments du programme de formation à l'enseignement prolongé, comme reflété dans le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* à la condition 3.1.

### **Curriculum de l'Ontario**

La confirmation que le programmes fait référence au curriculum de l'Ontario est indiquée dans le domaine *Connaissance du curriculum* à la condition 3.1.

### **Recherches les plus à jour**

La confirmation que le programme tient compte des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement, en particulier dans le domaine *Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement*, est énoncée dans la condition 3.1.

### **Vastes connaissances**

Les conditions 3.1 et 10 confirment que le programme offre de vastes connaissances dans les cycles et les composantes des programmes.

### **Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 4.

## **Condition 5**

*Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.*

### **Constatations**

La documentation confirme que le contenu du programme examiné comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

### **Cours théoriques, cours de méthodologie de l'enseignement et cours de base**

La théorie est intégrée dans les cours de méthodologie de l'enseignement et dans les cours de base que doivent suivre toutes les étudiantes et tous les étudiants du programme d'éducation technologique.

Le programme comprend neuf cours de base pour un total de 21 crédits. Ces cours couvrent des sujets comme la gestion de classe, l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation au palier secondaire; le perfectionnement professionnel; la société et le système d'éducation franco-ontariens; la technologie de l'information; et la communication en éducation.

Le programme offre 11 cours de méthodologie pour un total de 27 crédits. Ces cours abordent une variété de sujets : développement et mise en pratique du programme-cadre en éducation technologique; sciences, technologie et environnement; mathématiques et programmation; santé et sécurité; design, recherches et résolution de problèmes; et technologies autochtones.

Les cours de méthodologie sont décrits à la condition 10.

### **Mise en pratique de la théorie**

L'articulation entre la théorie et la pratique est au cœur du programme de formation. D'une part, cette articulation prend forme dans les cours à partir de contenus d'apprentissage enseignés en salle de classe, tout en intégrant des exercices et des travaux directement reliés au contexte scolaire, par exemple des études de cas, des mises en situation ainsi que des activités de réflexion sur l'exercice de la profession enseignante. Les stages font également partie de cette pratique réflexive.

Les étudiants explorent les théories et les fondements nécessaires à l'élaboration des leçons, à la mise en œuvre et l'évaluation des plans de leçons, et à l'utilisation du vocabulaire approprié aux différents champs d'études du programme-cadre de l'Ontario en éducation technologique.

### **Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 5.

## **Condition 6**

*L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.*

### **Constatations**

La documentation confirme que l'organisation et la structure du programme examiné conviennent au contenu des cours.

Le programme est un programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement. Il comprend un total de 60 crédits, dont 12 crédits pour les deux stages obligatoires et 48 crédits pour les cours qui sont tous obligatoires. Ce programme compte deux modèles de prestation.

Pour les étudiantes et étudiants de la cohorte de janvier 2022 uniquement, le programme s'échelonne sur une période de 20 mois consécutifs répartis en sept semestres.

Pour la deuxième cohorte et toutes les cohortes suivantes, le programme est offert sur une période de 14 mois consécutifs répartis en cinq semestres commençant et se terminant en été.

La première partie du programme pour le modèle de la première cohorte comprend 12 crédits universitaires, dont six crédits de cours de base et six crédits de cours de méthodologie ainsi que 10 jours d'expérience pratique représentant une partie du Stage I. La première partie pour la deuxième cohorte et toutes les cohortes suivantes inclut 12 crédits universitaires, dont trois crédits de cours de base, neuf crédits de cours de méthodologie, ainsi que 10 jours d'expérience pratique représentant une partie du Stage I.

Les étudiants qui réussissent les 12 crédits de cours et la première partie du Stage I sont recommandés à l'Ordre en vue d'obtenir un certificat de qualification et d'inscription transitoire. La deuxième partie du programme comprend le reste des cours obligatoires et les 70 jours d'expérience pratique restants.

La Faculté établit des partenariats avec d'autres établissements afin que six des neuf cours de méthodologie soient offerts dans des laboratoires de technologie, des ateliers et des salles de classe bien équipées. Ces partenariats lieront le Centre Makerspace et les installations de la Faculté de génie de l'Université d'Ottawa, le Centre des métiers Minto de La Cité, et plusieurs conseils scolaires de langue française.

Les cours du programme sont donnés selon deux modes de prestation, en présentiel et à distance. Pendant le semestre d'été, les cours de méthodologie sont généralement donnés en présentiel un cours à la fois, durant la journée.

### **Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 6.

## **Condition 7**

*Les étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme.*

### **Constatations**

La documentation confirme que les étudiantes et étudiants sont évalués et informés de leurs progrès de façon continue tout au long du programme de formation à l'enseignement examiné.

### **Cours**

En général, les cours comportent trois ou quatre évaluations sommatives. Les plans de cours comprennent les procédures d'évaluation, les tâches et leur description, la grille d'évaluation, l'échelle de notation, la pénalité pour chaque jour de retard, les dates et heures de remise des travaux, et la répartition des devoirs sur la durée du cours. Afin d'encourager les évaluations formatives et les notes de mi-semestre, le dernier travail ne peut compter pour plus de 60 % ou moins de 30 % dans le calcul de la note finale.

De la rétroaction continue est offerte aux étudiants durant leurs cours sous forme écrite et orale. Les instructrices et instructeurs des cours de base fournissent des commentaires dans les journaux de réflexion et lors de discussions avec les étudiants afin de cerner les notions nécessitant une attention supplémentaire en vue d'une tâche ou d'un test à venir. Les instructeurs des cours de méthodologie utilisent des éléments clés d'une rétroaction significative soit les diverses stratégies d'évaluation et la correction annotée et remise en temps opportun.

### **Stage**

Des rapports sur les progrès sont exigés pour chacun des stages. Ils tiennent lieu de compte rendu de l'évaluation du stage. De plus, les enseignantes et enseignants associés font des commentaires oraux de façon régulière à leurs stagiaires. À la fin de chaque stage, les étudiants s'attendent à recevoir une évaluation sommative.

Les enseignants associés remplissent et soumettent, à mi-parcours du stage, deux formulaires de rétroaction qui servent à évaluer la communication, les relations interpersonnelles, les responsabilités professionnelles, la conduite conforme aux normes de déontologie, la planification, l'enseignement, la gestion de classe et les pratiques réflexives. Une section est également réservée aux commentaires d'ordre général sur les points forts des étudiants et les domaines où ils doivent s'améliorer.

### **Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 7.

## **Condition 8**

*Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).*

*La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) énonce que le programme couvre un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée au format et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.*

*Le paragraphe 9 (2) énonce que les exigences concernant le stage sont les suivantes :*

- 1. Il comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 2. Abrogée : voir la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).*
- 3. Il permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à l'enseignement, à chaque cycle et dans au moins une des matières du programme qui le concernent.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

## **Constatations**

La documentation indique que toutes les composantes requises pour le stage sont incluses dans le programme examiné.

## **Le programme comprend un minimum de 80 jours d'expérience pratique**

Les étudiantes et étudiants du programme doivent réussir deux stages pour un total de 80 jours d'expérience pratique. Le Stage I compte deux parties : la première a lieu au début du deuxième semestre (10 jours), alors que la deuxième se déroule à la fin du deuxième semestre (30 jours). Le Stage II est effectué au cours du troisième semestre du programme (40 jours).

## **Périodes d'observation et d'enseignement pratique en Ontario**

Les stages sont effectués dans des écoles de langue française financées par des fonds publics d'un bout à l'autre de l'Ontario. Le programme repose sur un continuum au cours duquel les étudiants assument progressivement de plus en plus de responsabilités en classe. Le continuum évolue de l'observation à la planification conjointe et au coenseignement, puis à la planification et à l'enseignement. Dès le début du stage, les étudiants sont tenus de participer de façon active à l'observation et à l'intégration des routines de classe. Au cours de la deuxième semaine, ils bénéficient d'une modélisation par leur enseignant associé et d'une pratique guidée. Tout au long du stage, ils collaborent à la



gestion de classe jusqu'à la sixième semaine où ils progressent vers la prise en charge complète de l'enseignement et de la gestion de classe.

### **Cycles et matières d'enseignement**

Le Bureau des stages de la Faculté d'éducation s'assure que tous les placements offrent à chaque étudiant la possibilité d'un stage en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année et en 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année. La Faculté veille à ce que l'expérience pratique de l'étudiant porte principalement sur son domaine d'expertise technologique.

Un programme informatique qui facilite le suivi de tous les stages permet de garantir que tous les étudiants participent à des stages liés à leurs niveaux, à leur domaine technologique et à toutes les composantes de la première partie du programme menant au certificat de qualification et d'inscription transitoire. La Faculté a établi des partenariats avec les 12 conseils scolaires de langue française afin d'assurer que chaque étudiant a accès au stage requis. Le coordonnateur des stages a confirmé ce renseignement en expliquant le processus d'obtention et de suivi relatif aux détails de placements de chaque étudiant par rapport à l'année d'étude et à son champ d'étude technologique.

### **Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage**

La Faculté a des normes claires pour la sélection des enseignants associés. Selon les lignes directrices communiquées aux conseils scolaires et affichées sur le site web de la Faculté, les enseignantes et enseignants qui souhaitent accueillir des stagiaires doivent avoir au moins deux ans d'expérience en enseignement et détenir un certificat de qualification et d'inscription valide de l'Ordre.

Les enseignants associés encadrent les étudiants tout au long de leur formation pratique et assument la responsabilité de l'évaluation du stage. Ils fournissent des commentaires oraux de façon régulière, deux rapports sur les progrès et une évaluation sommative à la fin de chaque stage. Ils mesurent les progrès des étudiants quant aux compétences suivantes : communication, relations interpersonnelles, responsabilités professionnelles, conduite conforme aux normes de déontologie, planification, enseignement, gestion de classe et pratiques réflexives.

Les étudiants qui enseignent dans une école en vertu d'un certificat de qualification et d'inscription transitoire sont supervisés et évalués par la direction de l'école pour le nombre de journées d'expérience pratique restant.

### **Professeur conseiller**

Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de professeur conseiller. Dans le cadre de ses fonctions, il doit encadrer le stagiaire et son enseignant associé tout au long du stage en prenant soin de clarifier les attentes du stage, de répondre rapidement à leurs courriels, de proposer des suggestions et des ressources, et de communiquer régulièrement avec eux.

**Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 8.

## **Condition 9**

*La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.*

### **Constatations**

La documentation indique que la réussite du programme examiné est subordonnée à la réussite du stage.

La réussite du programme est subordonnée à la réussite des stages, c'est-à-dire les 10 premiers jours du Stage I, les 30 jours restants du Stage I et les 40 jours du Stage II. Les règlements de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa énoncent les exigences relatives à la réussite des cours et des stages (pratique de l'enseignement). Ils précisent également que pour obtenir un baccalauréat en éducation, les étudiantes et étudiants doivent satisfaire à toutes les exigences, y compris celle d'obtenir la note «S» (satisfaisant) aux deux stages.

En outre, les règlements de la Faculté indiquent que le retrait d'un stage est enregistré comme un échec donnant le droit de refaire le stage. Cependant, un deuxième échec au stage de reprise entraîne le retrait obligatoire du programme.

Le *Guide étudiant* et le *Guide de stage* confirme que les étudiants doivent réussir deux stages d'une durée totale de 80 jours avant d'être recommandés à l'Ordre pour obtenir un certificat de qualification et d'inscription.

### **Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 9.

## Condition 10

*Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.*

### Constatations

La documentation confirme que les cours de méthodologie de l'enseignement du programme examiné conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Toutes les étudiantes et tous les étudiants du programme doivent suivre les 11 cours de méthodologie obligatoires du programme d'éducation technologique. Le programme offre sept cours de méthodologie en éducation technologique qui permettent aux étudiants de faire l'expérience de la transformation des métiers dans la réalité évolutive d'aujourd'hui et quatre autres qui portent sur les champs d'éducation technologique des étudiants.

Grâce à ces cours, les étudiants peuvent examiner et mettre en pratique les programmes-cadres en éducation technologique qui les préparent aux technologies spécialisées suivantes : Coiffure et esthétique, Hôtellerie et tourisme, Soins de santé, Technologie agricole, forestière et paysagère, Technologie des communications, Technologie de la construction, Technologie du design, Technologie de la fabrication, Technologie des systèmes informatiques, Technologie des transports.

Les plans de cours s'appuient sur *Le curriculum de l'Ontario, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année – Éducation technologique, 2009*, et *Le curriculum de l'Ontario, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année – Éducation technologique, 2009*.

### Annexe 1 – Élément 1 : Pédagogie et évaluation dans les domaines d'études

Le programme permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en pédagogie ainsi qu'en évaluation des apprentissages dans les domaines d'études relatifs à l'éducation technologique des élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Les cours de méthodologie du programme incluent des composantes sur la pédagogie et l'évaluation de l'apprentissage. Les étudiants se familiarisent avec le *Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario*, la *Majeure Haute Spécialisation*, l'*Éducation coopérative*, les *Programmes à double reconnaissance de crédits*, la *Stratégie visant la réussite des élèves*, qui sont toutes des composantes particulières du programme d'éducation technologique.

Dans leurs cours, les étudiants conçoivent des plans de leçons comportant la théorie et la pratique en ateliers pour les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. Ils créent des situations d'apprentissage qui intègrent la technologie par des projets liés aux programmes-cadres en éducation technologique. Ils explorent des stratégies d'enseignement et d'apprentissage, organisent des laboratoires de technologie, des ateliers et des salles de classe bien équipées, et gèrent le matériel et l'équipement. Ils examinent la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et aborde la sécurité des élèves du secondaire ainsi que l'inspection et l'entretien de l'équipement.

**Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 10.

## Condition 11

*Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.*

### Constatations

La documentation confirme que les cours théoriques et de base du programme examiné portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

### Développement et apprentissage humains

Les éléments de développement et d'apprentissage humains qui comprennent la matrice des théories du développement humain sur le béhaviorisme, le cognitivisme, le socioconstructivisme et autres, tirées de la psychologie, sont abordés dans trois cours de base. En outre, le cours sur l'apprentissage et l'enseignement au palier secondaire fournit un fondement théorique aux principales théories de l'apprentissage humain.

Le cours sur la santé et la sécurité permet l'étude des processus d'enseignement et d'apprentissage des éléments d'un mode de vie sain et actif selon les stades de croissance et du développement de l'élève.

### Textes législatifs et politiques gouvernementales

Les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation font partie des sujets traités dans les cours obligatoires que suivent toutes les étudiantes et tous les étudiants du programme.

Un cours de méthodologie obligatoire traite des textes et des politiques liés à l'éducation technologique comme la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et les règlements connexes, et la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

Dans le cadre de trois cours de base, les étudiants acquièrent des connaissances et des compétences relatives aux responsabilités professionnelles, éthiques et juridiques des enseignants. Tout au long de ces cours, ils explorent les rôles, les responsabilités et les devoirs des enseignants dans le milieu scolaire, ainsi que leurs obligations juridiques envers les élèves et leur famille, leurs collègues et leur communauté, et en approfondissent la compréhension. Ils se familiarisent avec la *Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive* et la *Loi pour des écoles tolérantes*. Ils effectuent des travaux sur les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre, ainsi que sur la législation ontarienne en matière d'éducation.

Dans le cours sur l'éducation de l'enfance en difficulté, les étudiants se penchent sur le cadre législatif de l'éducation de l'enfance en difficulté dans la *Loi sur l'éducation*, les règlements, les politiques et la note politique portant sur le programme.

Dans le cadre d'un cours sur l'incidence de la technologie et des communications en éducation, les étudiants examinent la recommandation professionnelle de l'Ordre sur l'utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux.

**Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 11.

## **Condition 12**

*La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

### **Constatations**

La documentation confirme que la composition du corps professoral du programme de formation en enseignement est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

### **Titres universitaires appropriés**

Le corps professoral du programme de formation en éducation technologique comprend 14 professeurs à temps plein et 14 professeurs à temps partiel. Parmi ces 28 professeurs, 18 sont titulaires d'un doctorat, sept d'une maîtrise et trois d'un certificat en éducation technologique comme titre le plus élevé.

### **Expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement**

Le corps professoral du programme de formation en éducation technologique possède l'expérience dans le domaine de l'enseignement. De ceux-ci, quatre profs réguliers ont de l'expérience d'un minimum de deux ans à un maximum de 14 ans dans les écoles de l'Ontario.

Le tableau de profil des professeurs à temps partiel qui ont participé à la conception du programme de formation en éducation technologique précise que 10 instructeurs ont une expérience dans les écoles de l'Ontario allant d'au moins six mois à au plus 33 ans.

### **Compétences dans les différents cycles et composantes du programme**

Trois instructeurs à temps partiel ont participé à la conception du programme et seront responsables de la prestation des cours de méthodologie d'éducation technologique. À titre d'enseignantes et d'enseignants agréés de l'Ontario, ils enseignent aux élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année et possèdent des compétences dans des domaines tels que la technologie des transports, la technologie des systèmes informatiques, le design technologique, la technologie de la construction, la technologie de la fabrication, et la soudure.

### **Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 12.



### **Condition 13**

*L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.*

#### **Constatations**

L'Université d'Ottawa s'est dotée de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiantes et étudiants liés au programme examiné. Tous les documents liés à l'admission et à l'administration, ainsi qu'aux résultats des étudiants, sont conservés sous forme électronique dans des serveurs sécurisés situés dans un centre de données autonome. Tous les documents liés aux admissions sont conservés de manière sûre et conforme aux lignes directrices relatives à la conservation des dossiers.

Le registraire de l'Université d'Ottawa appartient à des associations professionnelles comme l'*American Association of Collegiate Registrars and Admissions Officers* (AACRAO) et l'*Association des registraires des universités et collèges du Canada* (ARUCC).

Il examine régulièrement les normes de l'AACRAO et de l'ARUCC pour revoir les politiques relatives au maintien de mécanismes de contrôle interne et il vérifie les pratiques en s'informant des meilleures pratiques dans le domaine. Seul un petit nombre de membres du personnel est autorisé à accéder aux dossiers.

Les protocoles de sécurité informatique approuvés sont respectés. Chaque étudiant possède des données de connexion et un mot de passe protégé. La politique n° 90, qui a été approuvée par le Sénat de l'Université, définit le règlement de l'établissement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

#### **Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 13.

## Condition 14

*L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.*

### Constatations

La documentation confirme que l'Université d'Ottawa s'est engagée à améliorer sans cesse le programme examiné et à en assurer la qualité, et qu'elle a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Un comité consultatif a été formé avant l'élaboration du programme de formation en éducation technologique. Une consultation a rassemblé des personnes travaillant dans le domaine de l'éducation, à savoir des enseignants en éducation technologique, des conseillers pédagogiques, des gestionnaires de programmes de métiers, des administrateurs, des directions d'école et des professeurs d'université. La consultation a permis d'élaborer un plan afin d'assurer la qualité du programme et de déterminer les besoins actuels en éducation technologique, ainsi que d'anticiper les défis futurs.

Le programme de formation en éducation technologique partagera plusieurs des mécanismes d'assurance de la qualité qui existent à la Faculté d'éducation, y compris les sondages auprès des étudiantes et étudiants ainsi que le contrôle administratif des plans de cours. Les évaluations de cours sont utilisées comme mécanisme institutionnel pour améliorer la qualité du programme. Les étudiants évaluent les cours au moyen d'un questionnaire en ligne qui couvre les divers aspects de l'enseignement et de l'organisation des cours. Le processus de validation des plans de cours fait partie de l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le programme. La direction du programme envoie aux membres du corps professoral le *Guide du personnel enseignant 2020-2021* ainsi qu'un document synthèse afin de les aider à élaborer des plans de cours harmonisés qui respectent les critères de qualité prédéterminés.

Plusieurs comités veillent à l'amélioration du programme. Le comité directeur du programme se réunit toutes les deux semaines pour discuter de diverses questions pertinentes. En outre, le Conseil de programme est composé de tous les membres réguliers du corps professoral, d'un représentant nommé par l'*Association des professeurs à temps partiel* de l'Université d'Ottawa et d'un représentant des étudiantes et étudiants nommé par l'*Association des étudiants*. En outre, le conseil de programme se réunit cinq à six fois par an pour prendre des décisions sur le fonctionnement du programme.

### Conclusion

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 14.

## **Condition 15**

*Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.*

### **Constatations**

La documentation confirme qu'un comité consultatif de la formation des enseignants joue un rôle consultatif et de liaison dans le cadre du programme.

Un comité consultatif temporaire a été formé pour l'élaboration du programme et s'est réuni mensuellement et ce, de janvier 2021 jusqu'au moment de soumettre la demande d'agrément. Les membres du comité consultatif proviennent de divers organismes, tels des surintendants de l'éducation et une personne du service des ressources humaines des différents conseils scolaires qui accueillent les étudiantes et étudiants du programme, des représentants du ministère de l'Éducation, des représentants de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, des représentants des étudiants et des membres du comité directeur du programme (directeur du programme, spécialiste du programme, coordonnateur des stages). Ce comité temporaire devrait se réunir chaque année pendant deux ans avant d'être intégré au comité consultatif de la formation des enseignants.

Quant à la conception du programme de formation en éducation technologique, une réunion consultative a rassemblé 23 parties prenantes. Ce comité comprenait trois administrateurs scolaires, quatre conseillers pédagogiques (Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario, Majeure Haute Spécialisation, réussite des élèves, éducation coopérative), quatre professeurs d'université et 12 enseignants d'éducation technologique représentant chacun des domaines d'étude technologique spécialisés ainsi qu'un étudiant du programme de formation à l'enseignement. Ils ont identifié en collaboration les besoins en éducation technologique dans la province et orienté l'élaboration du programme.

Les participantes et participants aux consultations, ainsi que les étudiants élus du programme d'éducation technologique, formeront un comité consultatif d'éducation technologique qui se réunira chaque année pour discuter des grandes orientations du programme.

### **Conclusion**

Selon l'information fournie, le programme satisfait entièrement à la condition 15.

## **Décision d'agrément**

### **Agrément initial**

Pour les raisons susmentionnées, le programme suivant offert par la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa satisfait entièrement aux conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif de formation en enseignement en plusieurs parties, avec domaines d'étude pour enseigner l'éducation technologique (9e-10e années et 11e-12e années), menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat en éducation.

L'Ordre accorde l'agrément initial à ce programme pour une période de deux ans jusqu'au 21 octobre 2023 ou une période modifiée en vertu de l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

**Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario**

**Le 21 octobre 2021**